

# Le Maroc adopte bientôt deux projets de loi et une stratégie de la migration

Dans une rencontre avec la société civile, le ministre marocain des Affaires de la migration, Anis Birou, a présenté, le 23 janvier, l'état d'avancement de l'opération de régularisation des sans-papiers. À cette occasion, le ministre a assuré que son département est en train de préparer deux projets de loi relatifs à la migration dans l'horizon d'élaborer une stratégie nationale.



**A**vec le ministère de l'Intérieur, le département des Affaires de la migration a déclaré lors de cette rencontre organisée à Rabat que l'opération de régularisation, lancée le 2 janvier et s'achèvera le 21 décembre 2014, sera une occasion pour normaliser la situation d'une communauté étrangère résidante au Maroc, d'environ 30 000 cas.

En effet, une soixantaine de nationalités sont concernées par l'opération. À ce propos, les autorités marocaines se disent avoir ouvert plus de 83 bureaux dans l'ensemble du territoire marocain. À rappeler que plus de 3 000 personnes veillent sur le déroulement de cette phase de régularisation.

Cette rencontre, qui a été égale-

ment consacrée à l'échange avec la société civile, c'est-à-dire les associations qui travaillent auprès des immigrés clandestins, des réfugiés et des demandeurs d'asile, s'est avérée éminente puisqu'elle a permis de cerner les quelques problèmes rencontrés lors de cette première période de régularisation.

Globalement, les représentants des ONG qui ont participé à cette rencontre ont relevé que «les bureaux ne sont pas encore très actifs», particulièrement dans les villes du Nord et de l'Oriental, à savoir Nador, Oujda, Berkane. Selon ces mêmes ONG, ce manque de confiance des sans-papiers est dû à une absence de communication sur l'opération. Les concernés sont réticents «parce qu'ils ne savent pas

qu'il serait leur sort s'ils ne remplissent pas les conditions de régularisation», déclare une représentante du bureau de l'Unesco au Maroc.

De son côté, le ministre chargé de la Migration a souligné que son équipe est à l'écoute de la société civile pour le bon déroulement de l'opération et compte élaborer deux projets de loi relatifs à la traite, l'asile et les réfugiés, sans oublier l'établissement d'une stratégie nationale de la migration d'ici à la fin de l'année 2014.

Dans ce cadre, lors d'une rencontre ultérieure, le ministre de l'Intérieur, Mohamed Hassad, a confié que l'opération ne nécessitera pas un budget spécial et que les bureaux des étrangers au niveau des préfectures et provinces du pays recevront et valideront les demandes de régularisation. En effet, une Commission nationale de recours est mise en place avec la participation du Conseil national des droits de l'Homme pour revoir les dossiers des cas humainement exceptionnels. Ceux qui auront justifié 5 ans de résidence régulière devraient être régularisés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2014, s'ils le désirent.

En même temps, le Maroc procédera à la régularisation des demandeurs d'asile, reconnus par la représentation du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) et le Bureau des réfugiés et des apatrides relevant du ministère des Affaires étrangères et de la coopération. Officiellement, le Maroc compte 853 réfugiés..

**Regularisation des migrants sans papiers**

**L'opération de régularisation lancée le 2 janvier s'achèvera le 21 décembre 2014.**

**Sanae Taleb, Rabat**

# ANIS BIROU «Régularisation, le Maroc dans le top mondial»

Une vaste opération de régularisation des sans-papiers a été lancée par le Maroc début 2014. Elle concerne entre 25 000 et 40 000 immigrés qui y sont installés. Le ministre chargé des Affaires de la migration nous fait une évaluation de la 1<sup>ère</sup> étape de cette opération.



**L**es Afriques : Aujourd'hui, le département des Affaires de la migration invite la société civile pour discuter du déroulement de la première étape de régularisation des sans-papiers, lancée par le Maroc le 2 janvier dernier, quelle évolution faites-vous de cette première étape ?

A.B. : L'opération avance très bien. Moins d'un mois après le lancement de cette initiative, des milliers de personnes ont déposé leurs dossiers. Je peux dire qu'au niveau de l'organisation de l'accueil, la régularisation des sans-papiers au Maroc va bon train. À travers nos multiples visites de terrain, nous avons assisté à une forte implication de la société civile. Ceci dit, ma première évaluation de cette phase de l'opération est plutôt positive, puisqu'elle se déroule dans de bonnes conditions. Bien entendu, elle est perfectible, c'est l'objet d'ailleurs de notre réunion aujourd'hui avec la société civile. Nous cherchons à voir ensemble ce qui peut être amélioré et réajusté.

LA : Quelles sont, dans ce cadre, les difficultés rencontrées depuis le début de l'opération ?

A.B. : Les ONG et les associations actives qui travaillent avec les migrants au Maroc ont parlé lors de cette rencontre d'évaluation de cette première étape de cas isolés. Ils ont cité des personnes qui ont présenté des dossiers incomplets et donc refusés. Je tiens à souligner que ce n'est pas le fonctionnaire qui prend en charge le dos-

Anis Birou

sier qui décide de le refuser ou de l'accepter, mais une commission.

LA : Pensez-vous revoir ou réviser les conditions ou les «critères de la régularisation» suite à votre discussion avec les ONG ?

A.B. : Montrez-moi un seul pays qui a des conditions de régularisation plus souples que celles du Maroc et nous sommes prêts à les adopter, tout de suite. Je vous assure qu'aucun pays, de par le monde, n'offre de conditions de régularisation pour les résidents sans papiers aussi souples que le royaume.

LA : Pour accomplir une mission de régularisation, le cadre juridique constitue une pierre angulaire, allez-vous user d'un dispositif particulier pour faire adopter au Parlement les deux projets de loi nécessaires pour votre action ?

A.B. : Je promets de communiquer et de convaincre les acteurs politiques de la nécessité d'adopter ces projets de loi. Nous avons l'intention de réunir nos efforts pour réussir à présenter les textes de loi pour la session d'avril. Il faut dire que l'adoption dépend de plusieurs acteurs et que cela demande un espace-temps assez large. Mais sinon, je crois que tout le monde est assez sensibilisé sur l'ampleur de cette opération. Nous allons atteindre nos objectifs.

Propos recueillis par  
Sanae Taleb

## Qui est Anis Birou ?

Anis Birou est le ministre marocain chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur statisticien économiste avec grade d'ingénieur en chef. De 2002 à 2003, il a occupé le poste de directeur de l'Office national des œuvres universitaires sociales et culturelles, avant d'être nommé secrétaire général du ministère de la Modernisation des secteurs publics, poste qu'il occupe jusqu'à sa nouvelle nomination en tant que secrétaire d'État chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non for-

melle. En juin 2004, il a été nommé par le roi Mohammed VI secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, chargé de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Le 15 octobre 2007, il a été nommé secrétaire d'État auprès du ministre du Tourisme et de l'artisanat, chargé de l'artisanat dans le gouvernement Abbas El Fassi. En 2013, il est nommé ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration.